

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 octobre 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais rendre compte à la Chambre de l'issue des négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons conclu un accord de principe en vue d'un accord commercial global entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, c'est une bonne nouvelle pour le pays et pour les Canadiens. L'accord répond à nos besoins et se conforme à nos exigences. Il remplit les objectifs que nous avons fixés pour le Canada quand nous avons entrepris ces négociations.

Monsieur le Président, quand nous avons officiellement lancé cette initiative, le 26 septembre 1985, il y a plus de deux ans, j'ai déclaré à la Chambre ceci que je tire du hansom:

Notre souveraineté politique, notre dispositif de programmes sociaux, notre lutte contre les disparités régionales, notre identité culturelle unique, notre caractère linguistique particulier, voilà les éléments qui constituent l'essence même du Canada. Ils ne sont pas en jeu dans les négociations que nous envisageons.

J'ai fait cette déclaration il y a deux ans et l'accord, monsieur le Président, réalise fidèlement cette promesse.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ces questions essentielles n'étaient pas visées par les négociations et elles ne le sont pas.

[Français]

J'ai aussi déclaré, monsieur le Président, à la même occasion:

Pour des motifs économiques et géographiques évidents, et dans l'intérêt national, nous devons tenter d'affermir nos échanges commerciaux avec notre partenaire commercial le plus important et le plus rapproché.

Monsieur le Président, cet outil de prospérité si essentiel, nous l'avons obtenu.

Voilà ce que représente cet accord: le respect de l'intégrité du peuple canadien et la détermination de lui assurer un avenir plus prospère.

Nous nous sommes lancés dans cette initiative avec un certain nombre, bien sûr, de grands objectifs. Le plus important, c'était de conclure un accord mutuellement avantageux, ayant force exécutoire, qui garantirait et étendrait l'accès des exportateurs canadiens au marché américain et qui aurait également pour effet d'éliminer les obstacles aux échanges commerciaux entre nos deux pays. C'est exactement ce que nous avons fait.

Nous voulions rendre plus sûrs et plus prévisibles nos liens commerciaux avec les États-Unis: l'accord prévoit cela. Nous voulions l'élimination progressive des tarifs entre nos deux pays: l'accord prévoit cela. Nous voulions l'établissement de règles régissant les domaines importants des services et des achats gouvernementaux: l'accord prévoit cela.

[Traduction]

Nous voulions garantir l'application juste et impartiale des lois américaines sur les sanctions commerciales, et l'accord prévoit tout cela.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les experts dans le domaine du commerce international affirment depuis hier que c'est l'accord commercial le plus vaste jamais conclu entre deux pays souverains. Pour ouvrir de nouveaux horizons aux exportateurs canadiens et nous assurer l'accès au plus grand courant d'échanges commerciaux bilatéraux du monde, nous avons donné notre accord aux mesures suivantes: l'élimination progressive entre les deux pays de tous les droits de douane en une décennie; la création d'un organisme unique de règlement des différends avec pouvoirs exécutoires, qui assure le maintien de bonnes relations commerciales en appliquant des règles prévisibles et impartiales—c'était là quelque chose dont le Canada avait besoin et qu'il est parvenu à obtenir—une libéralisation des échanges commerciaux visant des denrées agricoles, des vins et des spiritueux, ainsi que des produits énergétiques; la mise en valeur du pacte de l'automobile; un meilleur accès aux achats des gouvernements; un code tout à fait nouveau fixant les règles du jeu en ce qui concerne le commerce des industries tertiaires, et un meilleur accès pour les investisseurs de l'un et l'autre pays. Les programmes culturels et sociaux sont exemptés.

Sans être parfait, monsieur le Président, l'accord commercial répond à nos besoins et satisfait tous les objectifs fondamentaux du Canada. Il répond à nos exigences. Cet accord ouvrira et assurera à nos deux pays l'accès à nos marchés réciproques. Il encouragera les fabricants canadiens à produire chez nous des marchandises sur une plus grande échelle de façon à les écouler sur tout le marché américain. Il crée un code à nul autre pareil pour régler la conduite de nos industries tertiaires. Il prévoit la réduction graduelle des obstacles douaniers, afin d'assurer que nos travailleurs et nos entreprises ont